



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 5 avril 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-4-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

CENTRE EUROPÉEN DE LA CONSOMMATION SUBVENTION 2019

Résumé : Il vous est proposé de valider le versement d'une subvention de 15 000 euros au Centre Européen de la Consommation (CEC), basé à KEHL, au titre de l'année 2019.

Le CEC est une association qui apporte conseil et information aux consommateurs. Il est notamment labellisé au titre du réseau européen des « Centres européens des Consommateurs » pour la France et l'Allemagne.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 1er mars 2019.

Le CEC est une structure d'information et de conseils aux consommateurs. Association de droit allemand, elle est composée de membres français et allemands. Elle a fêté ses 25 ans en 2018.

L'association est compétente en matière transfrontalière et européenne. Le CEC est la seule structure binationale du réseau européen des Centres Européens des Consommateurs présents dans chaque Etat membre de l'Union européenne.

A la fois service de proximité dans une région frontalière, responsable de projets innovants et porteuse de missions européennes, le CEC se présente comme un acteur incontournable en matière de protection des consommateurs transfrontaliers et européens.

En 2017, le budget global de la structure avoisinait les 2,6 millions d'euros (dont 2 millions de frais de personnel pour une quarantaine d'employés). 70 % des cofinancements sont apportés par des contributeurs allemands, dont le Land du Bade-Wurtemberg. Les 30 % restants étaient couverts par des partenaires français, dont l'Eurométropole (40 000 €) et la Région (30 000 €).

Afin de pallier le déséquilibre entre les cofinancements français et allemands, le CEC a cherché à développer ses partenariats avec des cofinanceurs français en 2018. Dans ce cadre, un cofinancement des deux Départements alsaciens a été sollicité. L'année 2018 a été consacrée à l'identification de la plus-value de cette structure pour le Département du Haut-Rhin.

Dans le cadre à la fois de la future Collectivité européenne d'Alsace et du traité d'Aix-la-Chapelle, le CEC pourrait se voir confier des missions nouvelles. Par exemple, le traité d'Aix-la-Chapelle évoque, dans son article 20, un « *Conseil franco-allemand d'experts économiques chargé de présenter aux deux gouvernements des recommandations sur leur action économique* » : le CEC pourrait, à terme, être membre d'un tel conseil, et y représenter les intérêts des consommateurs français et allemands.

En parallèle, le CEC pourrait apporter son expertise au développement de projets transfrontaliers dans le cadre de la stratégie « OR – Oberrhein / Rhin supérieur ».

Aussi, au vu de la plus-value de cette structure pour la cohésion du Rhin supérieur, je vous propose d'accorder au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 15 000 € versée en une fois, sur sollicitation écrite de la part du bénéficiaire au Centre Européen de Consommation (CEC). Cette aide sera dédiée au suivi de thématiques et de projets prioritaires pour le Département du Haut-Rhin (exemples : soins transfrontaliers, directive sur le travail détaché...).

Les crédits afférents seront prélevés sur le programme F712 imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT